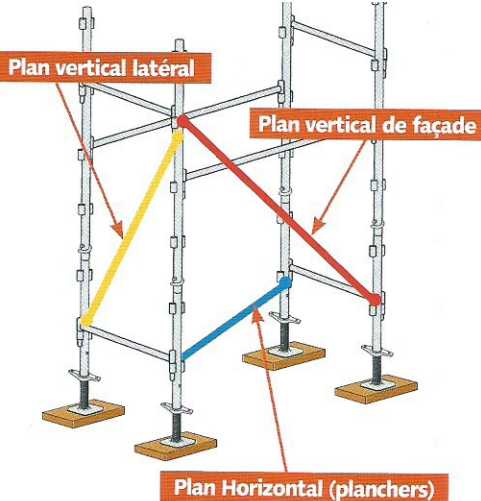


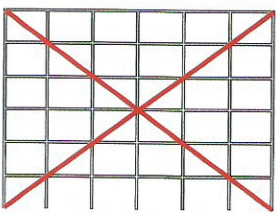
## Contreventement

Le contreventement assure la stabilité générale de l'échafaudage. Il doit être assuré sur 3 plans perpendiculaires :

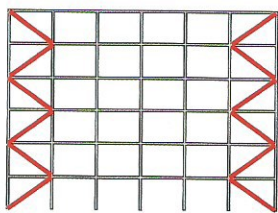
- Plan vertical de façade (parfois assuré par les garde-corps),
  - Plan vertical latéral (parfois assuré par les garde-corps ou par les cadres),
  - Plan horizontal (par des planchers).
- Pour la mise en place du contreventement, suivre la notice de montage du fabricant ou le plan de montage.



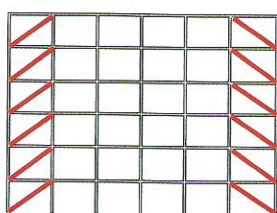
### CROIX DE SAINT-ANDRÉ



### DIAGONALES ALTERNÉES



### DIAGONALES PARALLÈLES



## Ancrages et amarrages

Les ancrages et les amarrages sont indispensables pour éviter le renversement de l'échafaudage. Ils doivent être placés et conservés pendant toute la durée de vie de l'échafaudage. Ils sont fixés sur le mur tous les 24 m<sup>2</sup>, et tous les 12 m<sup>2</sup> si l'échafaudage est bâché (se reporter à la notice du fabricant).

### Amarrage

Un amarrage est constitué de tubes (40/49) et de colliers orientables ou fixes.

Il s'agit d'un tube fixé aux poteaux de structure et à l'ancrage.

